

VENTE DIRECTE ET CIRCUITS COURTS : PARTICULARITES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

LIEUX ET DATES

LAXOU: 17/01/2022 ANNULE

OBJECTIF(S)

Mettre en place les bonnes pratiques concernant les conditions générales de vente, la caisse, les factures propres à la vente directe et utiliser les outils "Caisse" et "Devis facturier" de Cerfrance connect.

PROGRAMME

Déterminer la réglementation devant être respectée selon les situations et définir les clauses à mettre en place.

- Présentation des CGV (Conditions Générales de Vente), CGU (Conditions Générales d'Utilisation) et RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) : Qu'est-ce que c'est ? Suis-je concerné ?
- Etablir ses propres CGV :
 - o Clauses à prévoir,
 - o Description des clauses obligatoires, facultatives, abusives.
 - o Analyse de différents cas de figure.
- Présentation des autres réglementations en vigueur.

Gérer sa caisse et sa facturation en respectant la réglementation.

- Rappel de notions comptables, juridiques et fiscales en lien avec la vente directe.
- Tenir une caisse :
 - o Présentation de la réglementation sur les caisses certifiées.
 - o Comment tenir une caisse ?
 - o Démonstration puis mise en pratique sur ordinateur d'enregistrements de caisse.
- Réaliser des factures respectant la réglementation :
 - o Présentation d'une facture avec les mentions obligatoires.
 - o Démonstration puis mise en application sur ordinateur avec la réalisation de factures.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant(e) agricole faisant de la vente directe ou ayant le projet d'en faire.

MÉTHODES

Apports théoriques, échanges interactifs, présentation d'exemples.

Démonstration sur le site internet Cerfrance connect de l'outil caisse et facturier puis mise en application sur le dossier personnel des stagiaires. 1 PC par personne.

Présentation Powerpoint. Document remis aux stagiaires.

MODALITES D'EVALUATION

Tout au long de la formation, lors des échanges et de la réalisation des cas pratiques. Une évaluation orale en fin de formation permettra de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Gilles DABURON, Responsable de production conseil Cerfrance Adheo.
Pascale CHONE, Comptable Cerfrance Adheo.

DURÉE

1 jour (7 heures)

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 50 à 90 € HT selon la prise en charge VIVEA en 2022.
Autres publics : 280 € HT

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.